

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 29 JUIN 2026

Date de la convocation
23/06/2026

Date d'affichage
23/06/2026

Objet de la délibération

Délégation à M. Jean-Louis
CHABRIER,
Conseiller municipal

N° 72/26

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MIGLIORINI, Mme MOUNIER-SIRE, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme CHEREL donne pouvoir à Mme BONNELLY, Mme TRACOL donne pouvoir à Mme BRAZARD,

Madame le Maire explique que tous les adjoints ont déjà des délégations.

Elle propose que, conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il soit attribué à Monsieur Jean-Louis CHABRIER les domaines suivants : Travaux village, Travaux campagne, suivi chantiers.

A ce titre, elle souhaite qu'il bénéficie d'une indemnité correspondant à 50% de l'indemnité de fonction d'adjoint au maire de l'indice brut Terminal de la Fonction Publique pour la strate de la population de 1 000 à 3 499 habitants.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

-DELEGUE à Monsieur Jean-Louis CHABRIER conseiller municipal, les domaines suivants : Travaux village, Travaux campagne, Urbanisme et suivi chantiers.

-DECIDE par 14 POUR et 1 abstention de verser une indemnité à Monsieur Jean-Louis CHABRIER correspondant à 50% de l'indemnité de fonction d'adjoint au maire de l'indice brut Terminal de la Fonction Publique pour la strate de la population de 1 000 à 3 499 habitants à compter du 01 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Marie BERNARD